



N° 1440-2014/ARR/DEPS/SAF

Date du : 06/08/2014

Rapport
au
président de l'assemblée de la province Sud

OBJET : modification de l'arrêté n° 296-2012/ARR/DEPS du 31 août 2012 relatif à l'organisation des services de la direction de l'équipement

PJ: projet d'arrêté

L'évolution des missions de la DEPS et un turn-over important, nécessitent d'ajuster régulièrement l'organisation de la direction.

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la gestion des voies express anciennement concédées, a été confiée à la subdivision Sud de la direction de l'équipement. Le plan de charge de cette subdivision s'en trouvant fortement accru, il convient de réorganiser ses moyens humains et matériels afin de répondre au mieux aux attentes des usagers.

Il est proposé de créer un nouveau bureau, dénommé « bureau voies express », chargé de l'entretien et des travaux routiers de l'ensemble des voies express (hors ouvrages d'art). Sur les deux agents devant composer ce bureau, seul le poste de responsable nécessite un nouveau recrutement (déjà validé au BP 2014), le second poste étant pourvu en interne.

Il est également proposé de recentrer les missions des bureaux travaux neufs. Le bureau travaux neufs 1 devient le « bureau route », la section routes est supprimée. Le bureau travaux neufs 2 devient le « bureau ouvrages d'art », la section ouvrages d'art est conservée, la section routes est supprimée. Chaque bureau se spécialise dans le domaine éponyme.

Enfin, une patrouille routière affectée à l'ensemble du réseau routier provincial (routes provinciales et voies express) est créée en plaçant les 3 agents de l'équipe ouvrages d'art du bureau travaux neufs 2 directement sous la responsabilité de l'adjoint au chef de subdivision.

Concernant le service des constructions publiques, les responsables des deux bureaux constructions sont confrontés à un turn-over important des agents et doivent, en plus de la supervision des affaires confiées à leur

bureau, assurer un accompagnement et une formation des nouveaux agents, tâches très gourmandes en temps de travail.

A cela, s'ajoute une équipe d'encadrants nouvelle, Mme Dania SCHAVITS ayant été nommée chef de service au départ de M. Heiarii PERRY le 1^{er} janvier 2014, M. Sébastien ROBERT assurant les fonctions d'adjoint au chef de service par intérim depuis le 13 janvier 2014 en plus de ses fonctions de responsable du bureau constructions 1, et Mme Laurina FONG succédant à Mme SCHAVITS sur le poste de responsable du bureau constructions 2 depuis le 1^{er} février 2014.

C'est pourquoi, il est pertinent de répartir les affaires sur trois bureaux constructions dont un bureau constructions générales, au lieu des deux bureaux constructions actuels, afin de ne pas surcharger en travail les responsables et leur permettre de s'aguerrir dans leurs fonctions d'encadrement.

Ces dispositions entraînent la disparition du bureau administratif et le maintien des deux assistantes administratives qui le composent sous la responsabilité directe du chef de service.

Au lieu d'un bureau administratif et de deux bureaux construction, le service des constructions publiques serait donc composé de trois bureaux construction (BCG, BC1 et BC2) avec un poste de responsable à pourvoir (pas de création de poste).

En conclusion, l'organisation de la subdivision Sud est modifiée avec la création d'un bureau supplémentaire. Le service des constructions publiques conserve au final le même nombre de bureaux. La seule création de poste nécessaire a déjà été validée au BP 2014.

Tel est l'objet du présent arrêté que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.